

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-N-1097 du 21/08/2006**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/F030495-D5**

**Dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis  
type INTEGRAL**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 modifié du 03 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n°78-363 du 13 mars 1978 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure « taximètres », de l'arrêté du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres et de l'arrêté du 17 février 1988 fixant les conditions de construction, d'approbation et d'installation spécifiques aux taximètres électroniques et de la décision 06.00.110.005.1 du 10 août 2006 autorisant l'approbation d'instruments de mesure suite à avis de la commission technique spécialisée « transports environnement ».

**FABRICANT :**

Société A.T.A. (Automatisme et Techniques Avancées) – 32, allée de Trets – 13710 LA BARQUE

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° F-04-N-1050 du 24 septembre 2004, relatif au dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type INTEGRAL.

**CARACTERISTIQUES :**

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis faisant l'objet du présent certificat diffère du type approuvé par le certificat précité par la modification des caractéristiques de la lampe éclairant la lettre tarifaire, qui deviennent:

- Tension nominale : 6 V,
- Puissance nominale : 2 W,
- Flux lumineux nominal : 9.5 lm.

**SCELLEMENTS:**

Les dispositifs de scellement restent inchangés.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires comprenant le numéro et la date du certificat initial et l'identification du fabricant figurent sur le couvercle de verrouillage du répéteur lumineux restent inchangées.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/F030495-D5.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 20 août 2016.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification